

CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 14 septembre 2021 à 20 H

Date de convocation : 08/09/2021

Membres présents : : Mme GENTHON A, Maire, MM. ORLOWSKI F, CETTIER N, GIRAUD S, adjoints, MM. BORRAS I, VALLERANT J, FERERE D, AGERON J, VALENCON J, DUMOULIN P, THOMAS M, RIOU G, SERREE S, BERNARD D.
Pouvoir: M. ROSTAING M à M. ORLOWSKI F
Secrétaire de séance : AGERON J



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Madame le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour une déclaration d'intention d'aliéner. Accord du conseil.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

-la parcelle cadastrée : D 1083, les Masses

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

Avenant n° 1 au contrat de délégation par affermage du service public de l'eau

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au contrat de délégation de service public d'eau potable entre la commune et la société VEOLIA EAU et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (RODP)

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Instauration de principe de la redevance règlementée pour chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution gaz (ROPDP)

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'instauration de principe de la redevance règlementée pour chantiers provisoires sur des ouvrages de distribution de gaz.

Participation de la commune de Saint-Clair-sur-Galaure aux frais de fonctionnement de l'école maternelle pour l'année scolaire 2020/2021

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 8 696.66 € le montant de la participation de la commune de Saint-Clair-sur-Galaure aux frais de fonctionnement de l'école maternelle pour l'année scolaire 2020/2021.

Opération façades

En collaboration avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau périmètre d'intervention de l'opération façades sur la commune et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour le dossier.

Aménagement de la rue St-Antoine et de l'espace des cloîtres

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la rue St-Antoine et de l'espace des cloîtres dont le montant prévisionnel s'élève à 159 500.00 € HT soit 191 400.00 € TTC comprenant les travaux plus la maîtrise d'œuvre, auquel il faut rajouter l'acquisition du terrain, frais d'acte compris.

Une demande de subvention sera faite auprès du Département.

Finance : décision modificative

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 4 sur le budget principal.

Le Maire,

Agnès GENTHON

